

# « Masanté » pour suivre sa santé

**INTERNET** Maggie De Block encourage la numérisation du secteur

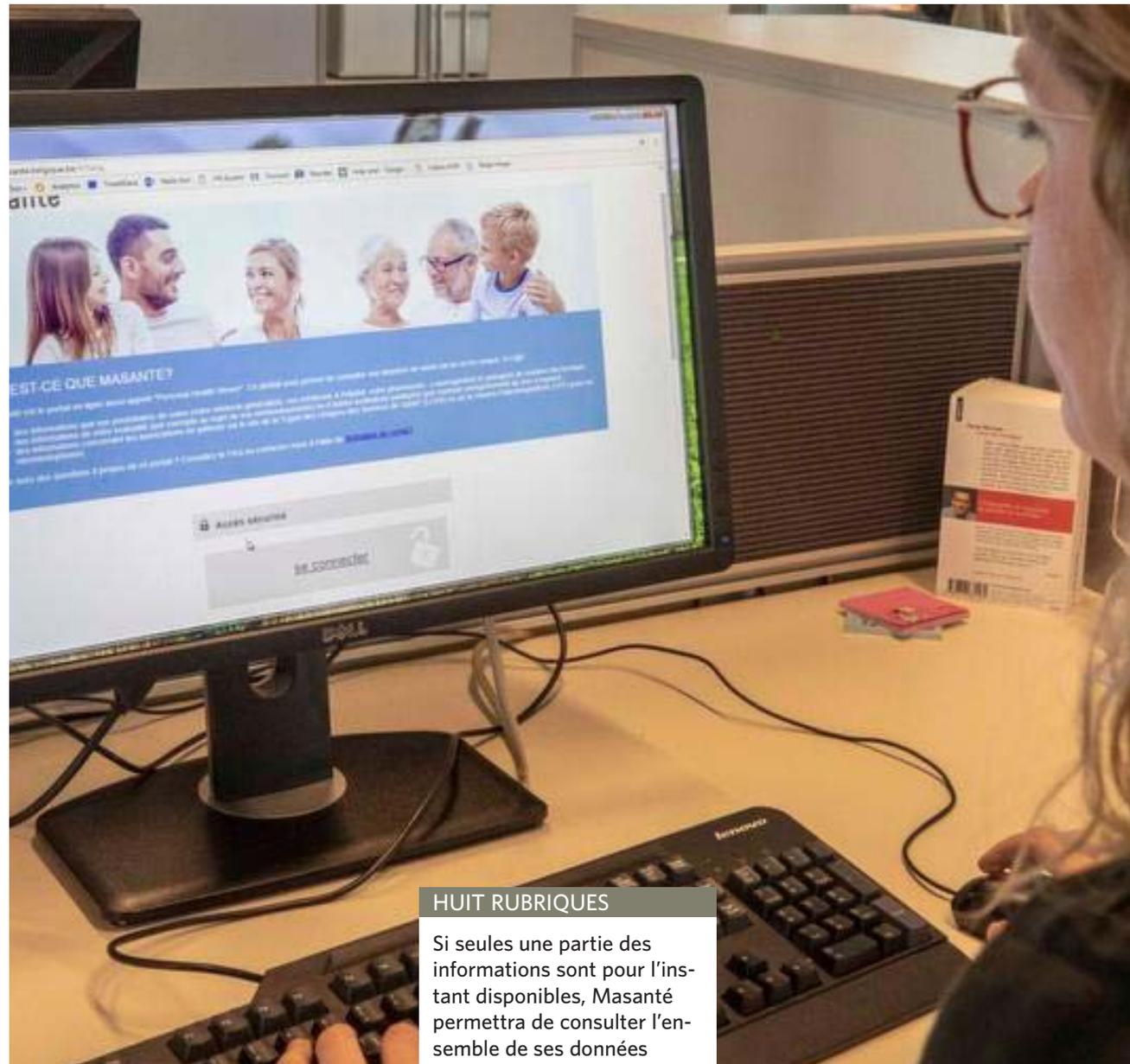
- Le Fédéral propose aux citoyens une fenêtre d'accès unique pour toutes les données relatives à leur situation médicale.
- Reste que le secteur n'a pas encore pleinement pris le virage numérique.

**P**etite victoire pour les patients. La ministre de la Santé Maggie De Block présentait ce mardi le portail « Masanté », un nouveau site internet qui doit permettre aux citoyens d'accéder à toutes leurs informations médicales. Une seule plateforme « pour tous les Belges », insiste-t-on, disponible en français, néerlandais et bientôt en allemand et en anglais. On ne parle pas ici uniquement d'informations administratives ou statutaires, mais bien aussi de dossier médical, de registres de vaccins effectués ou à venir, de prescriptions en cours ou de résultats d'analyses.

« Si certaines données peuvent déjà être disponibles numériquement, les gens ne trouvent pas leur chemin parce qu'elles sont fragmentées sur différentes plateformes », explique Maggie De Block. Des sites (appelés « hubs ») existent en effet déjà aux niveaux des régions, voire sur de plus petites échelles : en l'occurrence le Réseau Santé Wallon et le Réseau Santé Bruxellois pour les francophones. L'intérêt du portail tient à ce que tous les acteurs, mutuelles comprises, aient été réunis pour coopérer. Un Namurois pourra consulter exceptionnellement aux urgences de Gand et y obtenir ses informations médicales. « Notre loi sur les droits des patients de 2002 stipule que chacun d'entre-eux peut consulter les informations sur sa santé. Mais l'exercice de ce droit est encore trop souvent difficile à mettre en pratique, assure la libérale. En tant que patient, vous n'avez pas l'intention de passer par différentes procédures pour consulter vos propres données. Non, nous voulons que tout le monde puisse le faire rapidement et facilement. »

## Balbutiements

Le site, déjà disponible à l'adresse [masante.belgique.be](http://masante.belgique.be), en est encore à ses balbutiements. Les patients peuvent se connecter avec leur carte d'identité ou via l'application itisme mais les données sont lacunaires et surtout variables selon le lieu de résidence et les prestataires de soins. Car bien qu'on parle depuis maintenant une dizaine d'années de la numérisation, le basculement ne s'opère vraiment que depuis un à deux ans et selon des priorités différentes. Là où la Wallonie est à la pointe sur l'accès au dossier médical informatisé, le réseau



## HUIT RUBRIQUES

Si seules une partie des informations sont pour l'instant disponibles, Masanté permettra de consulter l'ensemble de ses données médicales.

- Le **dossier santé résumé**, qui rassemble les données médicales tenues par le médecin généraliste
- Les **rapports et résultats** d'examen réalisés au sein d'un hôpital
- **Médication**, qui désigne les prescriptions électroniques, disponibles à partir de juin 2018
- Le **dépistage des populations**, service actuellement uniquement disponible en Flandre
- Un espace **mutualités**
- Les informations liées à un éventuel **implant**
- **Don d'organe et déclaration de volonté**

L.K.

**Avec le portail, le fédéral cherche à mettre la pression sur les acteurs du secteur qui doivent mettre un coup d'accélérateur en matière de numérisation.** © ROGIER MILUTIN

flamand Cozo a une longueur d'avance sur la mise à disposition des rapports et des résultats (vos radiographies, par exemple).

Avec le portail Masanté, le fédéral cherche ainsi à mettre doucement la pression sur les acteurs du secteur qui doivent encore mettre un coup d'accélérateur en matière de numérisation et harmoniser leurs pratiques. « Seuls 70 % des hôpitaux publient leurs données médicales, relève Vincent Dupont, le gestionnaire du projet. Ce site est un levier pour les patients qui pourront faire jouer le marché et dire aux hôpitaux : "J'ai droit à ces informations, regardez, d'autres y donnent accès". »

Du côté des associations de patients, on se réjouit de l'initiative, même si on reste prudent. « Il est important que la personne ait accès à ses données pour être acteur de sa propre santé », relève Patrick Verhaegen, le responsable national d'Alteo, une association de patients liée

aux mutualités chrétiennes. *Mais ce n'est pas suffisant en soi. Il faut que l'accès à ces informations s'inscrive dans la relation thérapeutique, que des résultats d'analyse soient expliqués par exemple, pour que le patient ne se retrouve pas seul.* » Et de citer l'exemple de résultats sanguins révélateurs de tumeurs qu'il vaut mieux ne pas laisser à la seule interprétation des forums de santé. « Cela semble être l'intention du projet, mais il faudra rester vigilant en pratique. » Même son de cloche du côté de la Ligue des usagers des services de santé, qui a contribué aux échanges : « Le portail Masanté ne sera un vrai outil que si tous les intervenants (professionnel de la santé, mutuelles, administrations...) jouent le jeu. » ■

LORRAINE KIHIL